



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/69
5 juin 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE**

Groupe de travail des stratégies et de l'examen
(Trente-troisième session, Genève, 24-27 septembre 2001)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le lundi 24 septembre 2001 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet d'instrument juridique sur le financement des activités de base (EB.AIR/WG.5/68)
3. Préparatifs de l'examen du Protocole de Göteborg (EB.AIR/WG.5/2001/4, 5, 6 et 7)
4. Préparatifs de l'examen du Protocole sur les métaux lourds
5. Préparatifs de l'examen du Protocole sur les polluants organiques persistants (EB.AIR/WG.5/2001/1)
6. Échange d'informations et de technologie (EB.AIR/WG.5/2001/2, 8 et 9)
7. Stratégie de communication pour la Convention (EB.AIR/WG.5/2001/3)
8. Élection du bureau
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

NOTES EXPLICATIVES ET CALENDRIER PROVISOIRE

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour (Lundi 24 septembre, matin)

Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour de la session.

Point 2 : Projet d'instrument juridique sur le financement des activités de base (Lundi 24 septembre - mercredi 26 septembre, avec des séances de groupes de rédaction)

À sa dix-huitième session, l'Organe exécutif a prié le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de négocier un projet d'instrument juridique, en tenant compte du paragraphe 10 de la Déclaration ministérielle de Göteborg ainsi que du projet de protocole (EB.AIR/2000/3, annexe I) et de le lui soumettre à sa dix-neuvième session (ECE/EB.AIR/71, par. 42 *a*).

Au cours de la même session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2000/3 et la recommandation concernant le financement des activités de base en 2001-2003 (ECE/EB.AIR/71, annexe III) en fixant le montant des dépenses de coordination essentielles aux fins du financement des activités de base autres que celles qui sont visées par le Protocole EMEP à 1 705 000 dollars des États-Unis pour 2001 et, provisoirement, à 1 765 000 dollars pour 2002 et 2003.

Dans le paragraphe 10 de la Déclaration ministérielle adoptée à Göteborg (Suède), les Parties ont reconnu que les activités de base menées au titre de la Convention devaient bénéficier d'un financement suffisant si l'on voulait que les Protocoles soient dûment appliqués et que de nouvelles mesures de réduction, d'un rapport coût-efficacité optimal, soient mises au point. Elles ont à cette fin demandé l'élaboration d'un mécanisme de financement stable et durable, préservant les possibilités de contribution en nature et prévoyant la coordination internationale des activités relatives aux effets sur la santé et les écosystèmes et des travaux consacrés à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée, par exemple au moyen d'un élargissement approprié du champ d'application du Protocole de l'EMEP.

Au cours d'une réunion tenue les 23 et 24 avril 2001, les chefs de délégation ont débattu du travail à entreprendre pour répondre à la demande de l'Organe exécutif. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen adoptera le rapport de la réunion des chefs de délégation (EB.AIR/WG.5/68). Un projet de protocole révisé, annexé à ce rapport, pourrait servir de base aux délibérations.

Point 3 : Préparatifs de l'examen du Protocole de Göteborg (Lundi 24 septembre, après-midi)

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait évaluer les travaux menés en préparation de l'examen du Protocole de Göteborg de 1999, et notamment les progrès réalisés dans la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ainsi que des polluants responsables de ces phénomènes. Il examinera les progrès réalisés dans la lutte contre la pollution provoquée par les particules (inventaires des émissions, effets, établissement de modèles atmosphériques et de modèles d'évaluation intégrée) en vue de présenter à l'Organe exécutif un projet de décision, comprenant un calendrier, sur une éventuelle action internationale

dans ce domaine. Ces travaux devront prendre en compte les différentes activités entreprises dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que les initiatives pertinentes de la Communauté européenne.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport (EB.AIR/WG.5/2001/4) sur l'Atelier consacré à la mesure et à l'évaluation économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé (Londres, 19 et 20 février 2001) établi par le rapporteur du Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques.

Le Groupe de travail sera saisi également d'un rapport sur les modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/2001/5), récapitulant notamment les résultats de la vingt-sixième réunion de l'Équipe spéciale (Bruxelles, 14-16 mai 2001).

De plus, le Groupe de travail sera saisi d'un rapport sur les résultats des travaux du Groupe spécial d'experts de l'ammoniac (EB.AIR/WG.5/2001/6) et d'un projet de code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles en vue de la réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/WG.5/2001/7) établi par le Groupe d'experts. Le code-cadre vise à aider les futures Parties au Protocole de Göteborg à remplir leurs obligations au titre de l'annexe IX audit Protocole. Aux termes de l'annexe IX, chaque Partie, dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du Protocole à son égard, doit établir, publier et diffuser un code indicatif de bonnes pratiques agricoles en vue de réduire les émissions d'ammoniac. Le Groupe de travail pourrait souhaiter recommander à l'Organe exécutif l'adoption du projet de code-cadre indicatif.

Point 4 : Préparatifs de l'examen du Protocole sur les métaux lourds (Mardi 25 septembre, matin)

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen évaluera le travail en préparation de l'examen du Protocole sur les métaux lourds, notamment les informations sur les mesures devant faire l'objet d'une réévaluation dans le Protocole. Il élaborera un calendrier d'actions et de contributions en vue de l'examen du Protocole, intégrant notamment une éventuelle approche fondée sur les effets.

Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis dans les travaux relatifs aux métaux lourds menés dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Il pourrait souhaiter prendre en considération le rapport sur la présence, les flux et les effets d'un certain nombre de métaux lourds soumis au Groupe de travail des effets à sa vingtième session (EB.AIR/WG.1/2001/10). Il pourrait en outre souhaiter prendre note de l'état d'avancement des travaux menés au Centre de synthèse météorologique-Est (MSC-E) de l'EMEP. L'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a examiné cette question à sa deuxième réunion (EB.AIR/GE.1/2001/4).

Point 5 : Préparatifs de l'examen du Protocole sur les polluants organiques persistants (Mardi 25 septembre, matin)

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen évaluera le travail accompli en préparation de l'examen du Protocole sur les polluants organiques persistants (POP), notamment les informations relatives aux polluants dont la réévaluation est prévue dans le Protocole et

aux polluants pouvant être intégrés dans ce Protocole. Il établira un calendrier d'actions et de contributions en vue d'un examen du Protocole.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport relatif à la nouvelle évaluation des polluants organiques persistants (EB.AIR/WG.5/2001/1) établi par le Président du Groupe d'experts sur les POP, compte tenu des délibérations de la première réunion ayant eu lieu à La Haye (Pays-Bas) du 6 au 8 novembre 2000.

**Point 6 : Échange d'informations et de technologie
(Mardi 25 septembre, après-midi)**

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen examinera les progrès réalisés en matière d'échange d'informations et de technologie, notamment pour les informations reçues relatives aux mesures portant sur des produits destinées à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds. Il disposera à cette fin du rapport de l'atelier sur l'application des techniques de réduction des COV dans les secteurs du revêtement des surfaces, du nettoyage à sec et du dégraissage des surfaces (EB.AIR/WG.5/2001/2). Il sera en outre informé des préparatifs de l'atelier sur les techniques de réduction des émissions émanant de sources fixes qui aura lieu à Varsovie du 10 au 12 octobre 2001.

À sa trente-deuxième session le Groupe de travail avait accepté l'invitation de la délégation de la France, qui proposait d'accueillir un atelier en vue de poursuivre les travaux sur les bases de données techno-économiques et avait décidé de reprendre la proposition d'établir un Groupe spécial d'experts pour ce travail lors de sa trente-troisième session. Une réunion d'experts sur la poursuite des travaux concernant les possibilités de réduction de la pollution atmosphérique et les coûts afférents a eu lieu à Paris le 21 mai 2001. Les résultats, comprenant des propositions de poursuite des travaux, figurent dans le rapport sur cette réunion (EB.AIR/WG.5/2001/8).

De plus, le Groupe de travail sera saisi du projet de résumé du rapport final établi par l'Équipe spéciale de la gestion des sous-produits et résidus contenant des métaux lourds et des POP produits par différents secteurs (EB.AIR/WG.5/2001/9). Ce rapport, dont le texte a été établi lors d'une réunion de rédaction du 7 au 9 mars 2001 à Rome, présente des conclusions et des projets de recommandations, notamment des propositions tendant à modifier ou étendre les techniques de contrôle applicables au titre des Protocoles sur les métaux lourds et les POP.

**Point 7 : Stratégie de communication pour la Convention
(Mardi 25 septembre, après-midi)**

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen élaborera une stratégie de communication pour la Convention, notamment pour ce qui concerne l'examen biennal des stratégies et des politiques, et en rendra compte à l'Organe exécutif à sa dix-neuvième session. Il sera saisi d'une note élaborée avec l'assistance du secrétariat par un groupe d'experts à composition non limitée réuni à Genève le 25 avril 2001 (EB.AIR/WG.5/2001/3).

**Point 8 : Élection du bureau
(Mercredi 26 septembre, après-midi)**

Le Groupe de travail élira ses vice-présidents pour 2001-2002.

À sa trente-deuxième session, le Groupe de travail a réélu MM. W. HARNETT (États-Unis) et V. SOKOLOVSKY (Fédération de Russie) aux fonctions de Vice-Présidents et a élu MM. D. JOST (Allemagne) et J. ZUREK (Pologne) aux fonctions de Vice-Présidents (EB.AIR/WG.5/66, par. 6).

À sa dix-huitième session, l'Organe exécutif a réélu M. R. BALLAMAN (Suisse) Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (ECE/EB.AIR/71, par. 94).

Point 9 : Questions diverses
(Mercredi 26 septembre, après-midi)

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10 : Adoption du rapport
(Jeudi 26 septembre, après-midi)

Selon l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de la session.

Pour pouvoir accéder plus facilement au Palais des Nations, les membres des délégations qui ne sont pas munis d'une plaquette d'identité en cours de validité doivent s'inscrire auprès du secrétariat avant le 10 septembre. La formule d'inscription ainsi que les instructions à suivre pour la remplir sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.unece.org/env/wgs.
